

Scans du site de la commune de CAMON n° : 03

/home/postgres/data_ini//cadastre/2308/8016403a_2308.tif
/home/postgres/data_ini//cadastre/2308/8016403b_2308.tif

ARRÊTÉ N° 37.918
**relatif à l'établissement d'une servitude
de droit public**

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Vu la loi du 6 juillet 1943, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et notamment les articles 1 et 3,

Sur la proposition du Directeur de l'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Un point géodésique a été établi dans la propriété cadastrée sous le N° 311 Section H de la commune de CANON lieu dit La Tache blanche Département de SOMME et appartenant à :
M

LA COMMUNE DE CANON

Il comprend :

Une borne de l'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL en granit

Un repère en bronze scellé au sommet du réservoir

La superficie de l'emprise est fixée à I mètre carré ,

A titre d'information, le prix de revient de la détermination de ce point géodésique est de

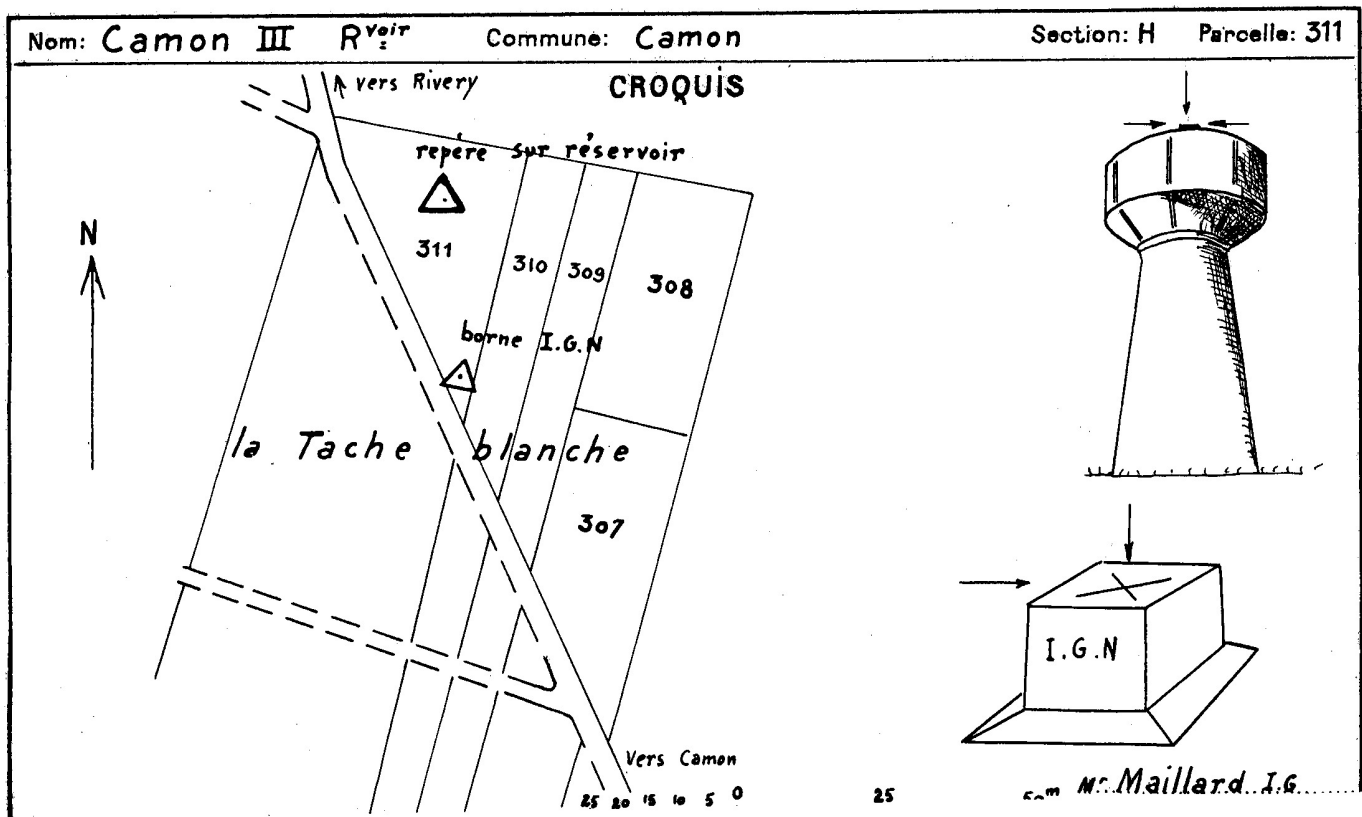
ARTICLE 2. — L'affectation des éléments constituant ce point géodésique devra être respectée; aucune atteinte ne devra être portée à leur intégrité en particulier par altération ou déplacement, si ce n'est dans les conditions prévues à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1943, relative à la conservation des signaux, bornes et repères.

ARTICLE 3. — La servitude créée par le présent arrêté ne pourra prendre fin qu'en vertu d'un autre arrêté ministériel.

ARTICLE 4. — Si le propriétaire a cédé, à titre onéreux ou gratuit, la jouissance de la parcelle ou est implanté ce point, il est tenu d'avertir le locataire ou l'occupant de l'existence de cette servitude. Il lui appartient également de signaler sans délai au Maire de la commune toutes les dégradations qu'il aurait pu constater; en cas d'observation de ces prescriptions, le propriétaire pourra être tenu pour responsable des dégâts.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation des biens.

ARTICLE 6. — Il sera notifié au propriétaire, et, s'il y a lieu, à l'affectataire par l'intermédiaire du Préfet du Département de Somme et du Maire de la commune de CAMON qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Fait à PARIS, le **14 MARS 1952**
 Le Ministre des Travaux Publics et des Transports
 Par Délégation (1)
 Le Directeur
 Géographique National



(1) J. O. du 27 Septembre 1943 — page 2549.

Scans du site de la commune de CAMON n° : 04

/home/postgres/data_ini//cadastre/2308/8016404a_2308.tif
/home/postgres/data_ini//cadastre/2308/8016404b_2308.tif

DÉCISION N° 82 714
**relative à l'établissement d'une servitude
de Droit public**

Le Directeur de l'Institut Géographique National,

Vu les articles 1 à 7 de l'Acte dit Loi du 6 Juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des bornes et repères et notamment les articles 1 à 3,

Vu l'article 1^{er} de la Loi n° 57 391 du 28 Mars 1957, validant l'Acte sus visé et modifiant en particulier les articles 2, 3 et 7,

Vu le décret n° 661 034 du 23 Décembre 1966 portant réorganisation de l'Institut Géographique National,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Un point géodésique a été établi en Août 1981 dans une propriété figurant au Plan Cadastral révisé en 1975 sous le N° 235 Section P lieu dit LE FORT de la Commune de CAMON Département de LA SOMME et appartenant à :

- La Commune de CAMON.

Ce point est matérialisé par : une borne en granit gravée I.G.N.
un repère en bronze scellé au centre du château d'eau.

La superficie de l'emprise est fixée à 1 mètre carré .

ARTICLE 2. — Il est absolument interdit de modifier, détériorer ou déplacer aucun des éléments constituant le point géodésique. Un déplacement éventuel ne peut être autorisé que dans les conditions prévues par l'article 5 de la Loi du 6 Juillet 1943, validée et modifiée par la Loi n° 57 391 du 28 Mars 1957, relative à la conservation des signaux, bornes et repères.

ARTICLE 3. — Dans le cas où le propriétaire n'exploite pas lui-même son fonds, il doit avertir son fermier ou locataire de l'existence de la servitude.

ARTICLE 4. — Le propriétaire est également tenu s'il cède son terrain, de porter ces dispositions à la connaissance de l'acquéreur de sa propriété.

ARTICLE 5. — Toutes les dégradations qui seraient constatées doivent être signalées dès que possible au Maire de la Commune, par le propriétaire ou l'exploitant du terrain.

ARTICLE 6. — La servitude créée par la présente décision frappant la propriété, reste attachée à celle-ci quels que soient les propriétaires ou occupants successifs.

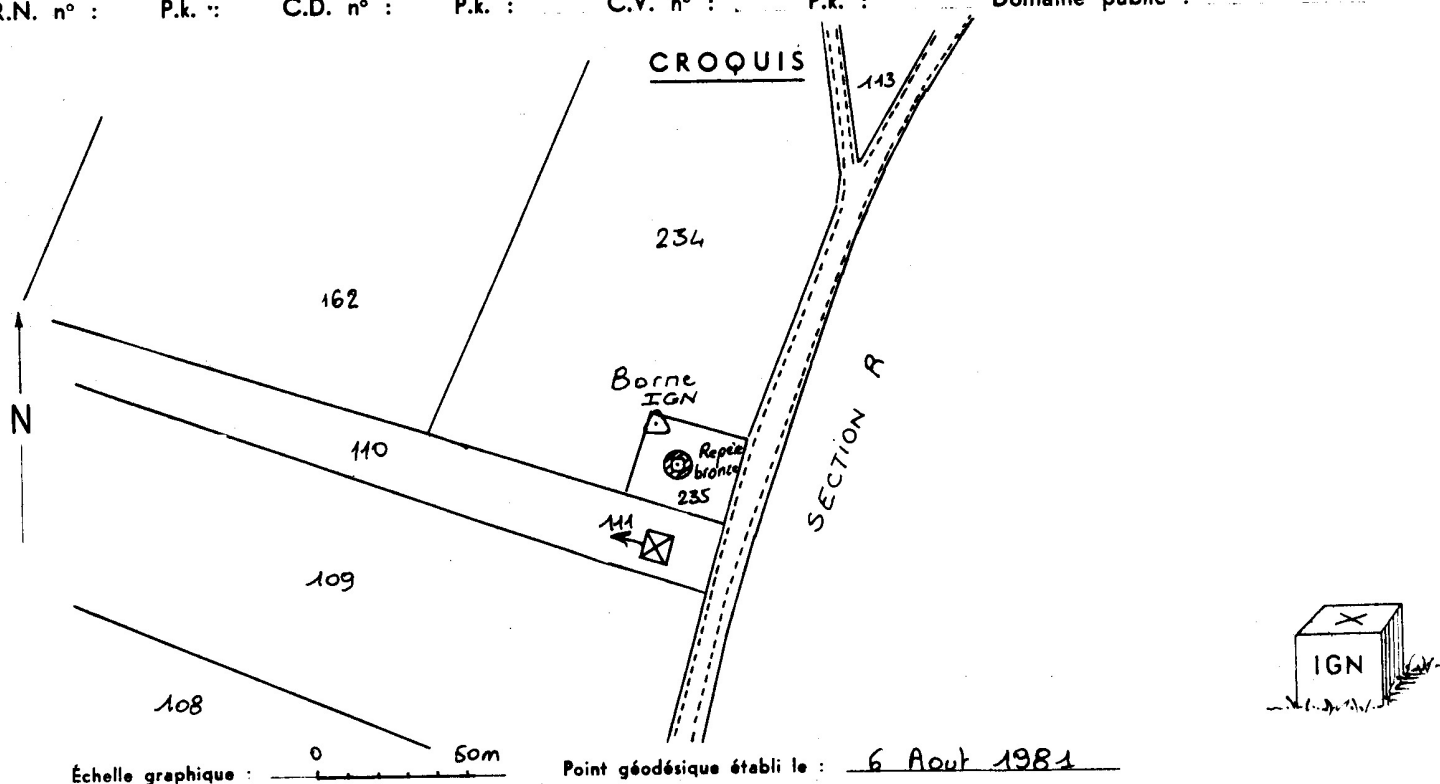
Les décisions seront notifiées à ceux-ci par les Maires qui sont qualifiés pour effectuer correctement leur transmission.

La servitude ne pourra prendre fin qu'en vertu d'une autre décision.

ARTICLE 7. — La présente décision sera notifiée au propriétaire et s'il y a lieu à l'affectation par l'intermédiaire du Préfet du Département de LA SOMME et du Maire de la Commune de CAMON qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

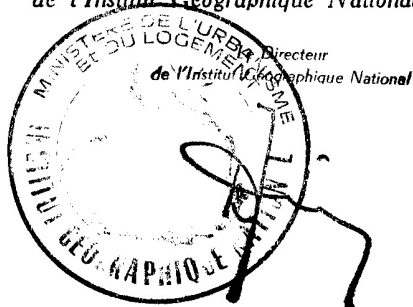
Nom du point : CAMON IV Ordre : 4
Lieu-dit : Le Fort Section : P Parcelle : 235

R.N. n° : P.k. : C.D. n° : P.k. : C.V. n° : P.k. : Domaine public :



Fait à PARIS, le 21 Janvier 1983

Le Directeur
de l'Institut Géographique National
Ministère de l'Urbanisme et du Logement



Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL			
Complément :			
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980			
Longitude (dms) :	2° 22' 05.1" E	Latitude (dms) :	49° 55' 15.0" N
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93			
E (km) :	654.58	N (km) :	6980.42
Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon			
Voie suivie : V.O.			
de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1			
Côté : Gauche PK : - Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I			
Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN			
Support : MAISON			
Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN			
Repèrtements : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD			
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE			

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL			
Complément :			
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980			
Longitude (dms) :	<input e"="" type="text" value="2° 22' 05.1"/>	Latitude (dms) :	<input n"="" type="text" value="49° 55' 15.0"/>
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93			
E (km) :	<input type="text" value="654.58"/>	N (km) :	<input type="text" value="6980.42"/>
Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon			
Voie suivie : V.O.			
de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1			
Coté : Gauche PK : - Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I			
Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN			
Support : MAISON			
Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN			
Repèrtements : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD			
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE			

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL			
Complément :			
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980			
Longitude (dms) :	2° 22' 05.1" E	Latitude (dms) :	49° 55' 15.0" N
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93			
E (km) :	654.58	N (km) :	6980.42
Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon			
Voie suivie : V.O.			
de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1			
Côté : Gauche PK : - Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I			
Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN			
Support : MAISON			
Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN			
Repèrèments : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD			
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE			

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Repère de nivellement

Système d'altitude : NGF-IGN 1969

Matricule :

D.B.O3 - 47c**25,023 m**

Année de dernière détermination : 1991

ALITUDE NORMALE

Repère vu en place en 2005

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL

Complément :

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Longitude (dms) :

2° 20' 09.2" E

Latitude (dms) :

49° 53' 14.9" N

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

E (km) :

652.24

N (km) :

6976.73

Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon

Voie suivie : V.O.

de : CAMON (MAIRIE) à : AMIENS (CENTRE)

Coté : Gauche PK : -

Distance : 0,67 km du repère D.B.O3 - 47a

Localisation :

Support : PONT SUR LA SOMME (FLEUVE)

Partie support : PIEDROIT DE LA CULEE RIVE DROITE, FACE FLEUVE

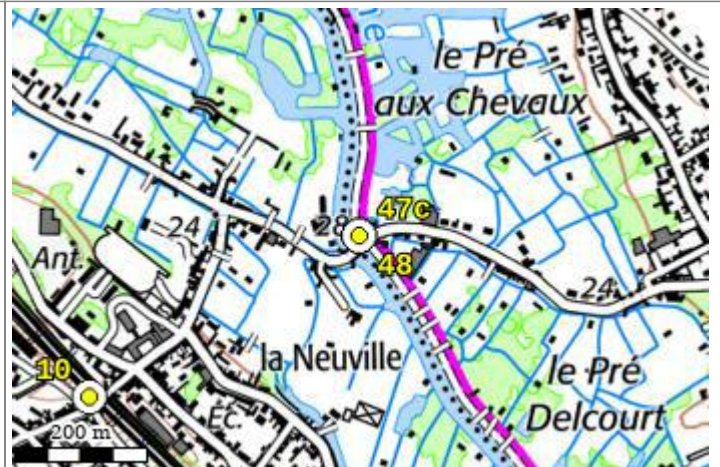
Repèrments : A 1.37 M DE L'EXTREMITE AMONT

A 1.84 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée



Le repère est au centre de la photo



Carte : 2308 AMIENS

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type :	M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	
Complément :		
Système :	RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980	
Longitude (dms) :	2° 22' 05.1" E	Latitude (dms) : 49° 55' 15.0" N
Système :	RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93	
E (km) :	654.58	N (km) : 6980.42
Département :	SOMME	Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon
Voie suivie :	V.O.	
de :	ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1	
Coté :	Gauche PK : -	Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I
Localisation :	AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN	
Support :	MAISON	
Partie support :	SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN	
Repèrtements :	A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE	

Remarques :	Exploitable par GPS depuis une station excentrée
-------------	---

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

Repère de nivellement

Système d'altitude : NGF-IGN 1969

Matricule :

D.B.O3 - 42 BIS**68,365 m**

Année de dernière détermination : 1991

ALTITUDE NORMALE

Repère vu en place en 2005

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL

Complément :

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Longitude (dms) :

2° 22' 05.1" E

Latitude (dms) :

49° 55' 15.0" N

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

E (km) :

654.58

N (km) :

6980.42

Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon

Voie suivie : V.O.

de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1

Coté : Gauche PK : -

Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I

Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN

Support : MAISON

Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN

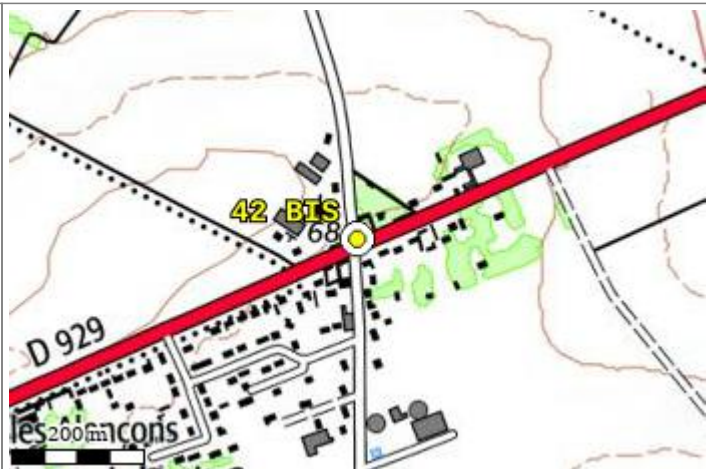
Repèrèments : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD

A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée



Le repère est au centre de la photo



Carte : 2308 AMIENS

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL			
Complément :			
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980			
Longitude (dms) :	<input e"="" type="text" value="2° 22' 05.1"/>	Latitude (dms) :	<input n"="" type="text" value="49° 55' 15.0"/>
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93			
E (km) :	<input type="text" value="654.58"/>	N (km) :	<input type="text" value="6980.42"/>
Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon			
Voie suivie : V.O.			
de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1			
Côté : Gauche PK : - Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I			
Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN			
Support : MAISON			
Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN			
Repèrèments : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD			
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE			

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : **M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL**

Complément :

Système : *RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980*

Longitude (dms) : Latitude (dms) :

Système : *RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93*

E (km) : N (km) :

Département : **SOMME** Numéro INSEE : **80164** Commune : **Camon**

Voie suivie : **V.O.**

de : **ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1**

Coté : **Gauche** PK : **-** Distance : **0,87 km du repère** **D.B.O3 - 41a-I**

Localisation : **AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN**

Support : **MAISON**

Partie support : **SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN**

Repèrtements : **A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD**
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE

Remarques : **Exploitable par GPS depuis une station excentrée**

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Repère de nivellement

Matricule :	D.B.O3 - 42 BIS	Système d'altitude : NGF-IGN 1969
		68,365 m
Année de dernière détermination : 1991		ALTITUDE NORMALE
Repère vu en place en 2005		

Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL			
Complément :			
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980			
Longitude (dms) :	2° 22' 05.1" E	Latitude (dms) :	49° 55' 15.0" N
Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93			
E (km) :	654.58	N (km) :	6980.42
Département : SOMME Numéro INSEE : 80164 Commune : Camon			
Voie suivie : V.O.			
de : ALLONVILLE (ECOLE) à :D.1			
Côté : Gauche PK : - Distance : 0,87 km du repère D.B.O3 - 41a-I			
Localisation : AU LIEU-DIT "LE PETIT CAMON", A L'ANGLE NORD-EST DE LA RUE NATIONALE (D.929) AVEC LA RUE DU BURIN			
Support : MAISON			
Partie support : SOUBASSEMENT DU MUR DE FACADE OUEST, FACE A LA RUE DU BURIN			
Repèrtements : A 0.17 M DE L'EXTREMITE SUD			
A 0.24 M AU-DESSOUS DE L'ARETE SUPERIEURE			

Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée

Le repère est au centre de la photo	Carte : 2308 AMIENS
--	----------------------------

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des repères, il est indispensable de rattacher vos opérations de nivellement à plusieurs repères proches, ceci afin de contrôler leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. En savoir plus sur les mouvements verticaux.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des repères doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

© 2009 IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
73 Avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE CEDEX

CAMON IV

Département : SOMME (80)

Commune : Camon

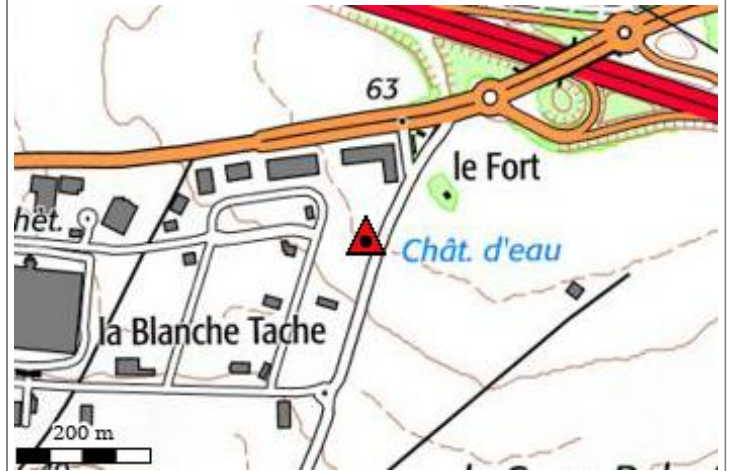
Lieu-dit :

No du Site **8016404**

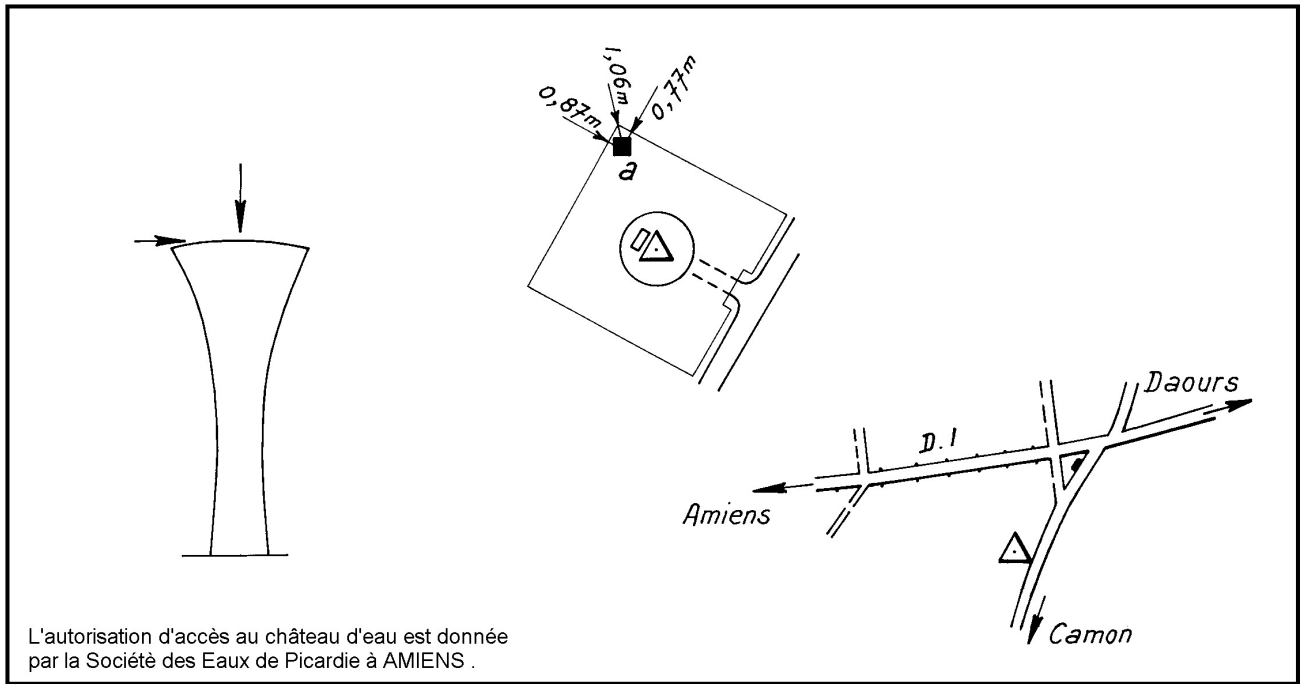
Site du Réseau de détail



Azimut de la prise de vue : 247 gr



Carte : 2308 AMIENS



CAMON IV

Point 1

Château d'eau : Plate-forme supérieure centrée : Repère en bronze
centre

Point vu en place en 1981

Point a

Borne en granit gravée IGN

Point vu en place en 2005



Azimut de la prise de vue : 66 gr

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des bornes ou autres points géodésiques, il est indispensable de rattacher vos opérations de topométrie à plusieurs points géodésiques proches, ceci afin de s'assurer de leur stabilité.

La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des points géodésiques doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Point	Longitude (dms)	Latitude (dms)	Hauteur (m)	Précision
1	2° 21' 27.9985" E	49° 54' 00.8258" N	146.25	< 10 cm
a	2° 21' 27.6049" E	49° 54' 01.3971" N	106.75	< 10 cm

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

Système altimétrique : NGF-IGN 1969

Point	e (m)	n (m)	Précision plani	Altitude (m)	Précision alti
1	653822.57	6978135.74	< 10 cm	102.4	< 50 cm
a	653814.85	6978153.47	< 10 cm	62.9	< 50 cm